

Enjeux

Nov 2012 > n°10

L'OBSERVATOIRE
SOCIAL TERRITORIAL

mutuels

de la protection sociale des agents territoriaux

De la santé à l'évolution du métier

Cette nouvelle monographie offre un panorama complet des facteurs pouvant influencer la santé des agents d'exécution des espaces verts. Au-delà de la pénibilité physique, d'autres risques présumés restent encore insuffisamment quantifiés, comme le lien entre cancers et toxicité des produits phytosanitaires longtemps massivement utilisés.

Cette étude nous amène à découvrir l'identité professionnelle des jardiniers. Les postes aux espaces verts font parfois office de voie de reclassement pour des agents en difficultés, physiques ou psycho-sociales. Or ce métier a ses propres exigences : connaissances des procédures de protection, manipulation de produits et outils dangereux...

Mais, le plus souvent, ce métier est exercé par vocation. Au-delà de la simple exécution, il nécessite de s'adapter au changement radical des modes de gestion des espaces verts. Si la culture de la prévention et de la sécurité se diffuse de façon croissante dans l'ensemble des services espaces verts, l'enjeu porte désormais sur l'adaptation à une nouvelle philosophie d'action, souvent contradictoire avec les précédentes pratiques.

Sous l'influence de l'écologie, les jardiniers territoriaux sont passés d'une tâche d'embellissement du cadre de vie à une fonction plus stratégique sur la nature en ville plus respectueuse de la biodiversité.

Jean-René MOREAU
Président de l'Observatoire
Social Territorial,
DGS SAN Ouest Provence

JARDINIER, UN MÉTIER EN MUTATION. Mieux vivre au travail, mieux vivre la ville

Ce diagnostic de la réalité professionnelle des jardiniers territoriaux vise à dégager des axes de progrès en matière de santé et de bien-être au travail.

Le service médical de la MNT a noté une forte part des jardiniers parmi ses bénéficiaires du régime de prévoyance ayant plus de 90 jours d'arrêts de travail sur les douze derniers mois. Aussi, l'Observatoire Social Territorial a lancé une étude qualitative sur les facteurs de risques pour la santé des jardiniers, agents de production et d'entretien des espaces verts. Elle révèle l'impressionnante mutation de leurs missions et conditions de travail. Ils sont passés d'une tâche d'embellissement du cadre de vie à l'introduction de la nature en ville.

50 000 jardiniers et une pluralité de métiers

Les jardiniers sont principalement des agents communaux et intercommunaux, auxquels s'ajoutent des agents de services techniques des conseils généraux ou d'établissements publics gérant des parcs.

Le Répertoire des métiers du CNFPT classe les différents métiers de jardiniers dans la famille « Espaces verts et paysage » ainsi : responsables de production végétale, décorateurs fleuristes, jardiniers des espaces horticoles et naturels, chargés de travaux espaces verts. Ils sont près de 50 000 agents, soit 3 % des effectifs territoriaux dont très peu de femmes. 80 % sont des agents titulaires.

Une forte culture professionnelle

Jardiniers par choix et même par passion, la plupart des agents sont très attachés à leur métier, même quand ils y sont venus par hasard, au gré des mutations internes. Aujourd'hui, les agents sont généralement recrutés après une formation initiale qualifiante. Ils apprécient une certaine capacité d'initiative et d'organisation. Le travail en extérieur, le rapport à la nature et une mission gratifiante au service du cadre de vie de leurs concitoyens constituent des motifs de satisfaction.

Une mutation notable est en cours dans cette culture professionnelle longtemps dominée par le fleurissement des villes et villages. Avec l'émergence de la gestion écologique ou différenciée qui autorise un entretien plus « naturel », et sous l'influence du Grenelle de l'environnement ou des agendas 21, les jardiniers deviennent des agents au service de la nature en ville, respectueux de la biodiversité. Simultanément, la profession est très attentive à la prévention et la sécurité au travail.



> Une multiplicité de risques

Des risques d'accident de service parfois spectaculaires

L'utilisation de matériels dangereux (tondeuses, tronçonneuses, rotors, broyeurs de branches...) peut conduire à des accidents graves. La formation des agents a été orientée sur la prévention de ce type de risques, et priorité est donnée à leur protection avec [les équipements de protection individuelle \(EPI\)](#), vêtements et accessoires de sécurité.

Les agents travaillent souvent sur la voie publique lors de chantiers, facteurs de stress et de risques. Le signalement du chantier et la visibilité des agents sont primordiaux. Des formations sont dispensées aux agents et les collectivités interviennent pour limiter les risques dès la conception des espaces verts. Les agents se déplacent avec leur matériel sur le territoire de la collectivité et sont soumis au risque d'accidents de la circulation.



Des risques à effets différés

Les jardiniers sont soumis à une série de risques à effets différés pour lesquels la prise de conscience est moins immédiate que pour les risques spectaculaires.

- **Le bruit.** Les agents utilisant des engins bruyants ou travaillant dans le bruit de la circulation peuvent être victimes de destruction irréversible de leur capacité auditive. [L'utilisation de casques anti-bruit, bouchons et filtres individuels constituent des moyens de prévention.](#)

- **L'utilisation de matériels vibrants.** Des outils tels que les tronçonneuses, débroussailleuses, souffleuses entraînent parfois un syndrome vibratoire main-bras avec des atteintes vasculaires (doigts blancs), neurologiques (engourdissements et troubles neurosensoriels) et musculo-squelettiques (douleurs, raideurs, faiblesse musculaire, etc.). [Des utilisations limitées dans le temps sont recommandées pour ces matériels vibrants.](#)

Beaucoup de collectivités ont fait de [la sécurité routière](#) une priorité.

Les agents des services espaces verts doivent aussi veiller au poids de charge utile autorisé pour leurs véhicules, car ils transportent des matières aux densités très variables. Bien arrimer les charges doit éviter les projections sur les personnes en cas de freinage brutal. La conduite d'engins spéciaux tels que tondeuses autotourées, tracteurs, minipelles, motobasculeurs, tombereaux à moteur, nécessite aujourd'hui [des certificats d'aptitude à la conduite en sécurité \(CACES\)](#).

Sans être élagueur, beaucoup de jardiniers sont conduits à travailler en hauteur (jardinières en hauteur, taille de haies...) et sont soumis au risque de chute ou au risque électrique, notamment lors de tailles à proximité de lignes électriques.



- **Les risques chimiques.** Il s'agit essentiellement de l'utilisation des produits phytosanitaires, pesticides et produits de la famille des biocides, de plus en plus réglementée et limitée. Ces produits ont été très utilisés pour le désherbage et le bilan sanitaire des méfaits des phyto (abréviation commune pour les produits phytosanitaires) est loin d'être achevé. Un grand nombre de collectivités se sont engagées dans des démarches « [zéro phyto](#) ». Le CNFPT en a fait un objectif national de formation mais les collectivités entièrement zéro phyto restent très rares. On pratique encore trop de traitements des mauvaises herbes par pulvérisation dans les cimetières, abords de voirie et équipements sportifs. Les petites collectivités sont plus en retard que les grandes.

- **Les risques biologiques.** Les risques dus au contact avec des objets souillés (préservatifs usagés, seringues, tessons de bouteille...) ou au contact

avec les animaux malades ou morts sont généralement bien circonscrits : [port de gants, procédures en vue de la destruction des objets souillés, parfaite couverture vaccinale, en particulier anti-tétanique.](#)

- **Les allergies respiratoires.** Les agents des espaces verts sont sensibles aux allergies dues au pollen ou à des plantes allergènes, mais globalement ils gèrent le problème en se faisant [désensibiliser et en évitant les contacts avec les plantes dont ils connaissent les risques.](#)

- **L'exposition aux intempéries et aux fortes variations de température.** Le métier de jardinier est soumis aux contraintes climatiques, les fortes variations peuvent être préjudiciables aux agents de production dans les serres, quand les installations obligent à sortir et rentrer avec des changements de température importants.

Des risques plus généraux

• **Les TMS et les risques de posture.** Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de risque professionnel et représente 91% des maladies professionnelles dans les métiers des espaces verts publics et privés. Ils sont principalement dus aux efforts physiques et aux gestes répétitifs, mais aussi à l'utilisation des machines. Les TMS sont souvent négligés par les agents avant qu'ils les ressentent très douloureusement. [L'ergonomie des équipements, l'apprentissage de bons gestes et postures, la rotation des tâches durant la journée de](#)

[travail, l'utilisation d'outils moins lourds \(remplacement des machines à moteur thermique par des machines à moteur électrique avec batterie à porter dans le dos\) participent à la prévention des TMS.](#)

• **Les précarités sociales et psychologiques.** Les jardiniers ne sont pas à l'abri des risques psycho-sociaux (RPS). Les agents recrutés sur des critères sociaux peuvent cumuler précarités sociales et psychologiques et importent dans leur milieu de travail leurs difficultés personnelles.

Illettrisme et alcoolisme n'étaient pas rares chez les anciens mais ont fortement régressé avec le recrutement d'agents motivés et bien formés. Certains agents peuvent aussi être déstabilisés par l'évolution du métier et le passage à la gestion différenciée qui leur a fait perdre leurs anciens repères. Dans certaines collectivités, la charge de travail augmente fortement avec des surfaces à entretenir plus vastes mais des effectifs constants.

> L'émergence d'une nouvelle culture professionnelle



Le tournant de la prévention et de la sécurité au travail

Le Document Unique (DU). La culture de la prévention et de la sécurité au travail a beaucoup progressé depuis le début de décentralisation. Un tournant décisif a été pris en 2001 avec l'instauration du Document Unique d'évaluation des risques (DU) et avec la création des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) devenus assistants et conseillers de prévention. Le DU fait l'inventaire des risques et préconise des actions visant à les réduire, voire à les supprimer. Il conduit à mettre en œuvre un programme d'actions de prévention. Mais toutes les collectivités n'avancent pas au même rythme. Il convient de faire du **DU un outil managérial pour la sécurité et la santé des agents.**

Les EPI et des outils mieux adaptés. [La meilleure ergonomie des outils, la mécanisation de certaines tâches, et les équipements de protection individuels \(EPI\)](#) des agents ont considérablement fait reculer les risques sanitaires et l'accidentologie. Il faut

pour cela que les agents aient le réflexe d'utiliser leur EPI (vêtements de sécurité, lunettes de protection, filtres auditifs...). Les jeunes agents formés aux consignes de sécurité dès le lycée le font plus systématiquement que les plus âgés qui ont des difficultés à changer d'habitudes.

Des partenaires acteurs de la sécurité. [Le rôle des préventeurs et ACMO \(devenus assistants et conseillers de prévention\), des médecins du travail ou des ergonomes](#) a été déterminant pour diffuser cette nouvelle culture de la prévention et de la sécurité au travail. Toutefois, actuellement, le manque de médecins du travail se fait cruellement sentir. Beaucoup de collectivités territoriales peinent à recruter et trop de postes sont vacants.

De nouvelles missions sur la nature en ville

La gestion différenciée et écologique des espaces verts les fait passer d'un modèle horticole standard à des techniques d'entretien plus variées et respectueuses de la biodiversité et de la nature. Cela fait évoluer en profondeur le métier de jardinier dans les collectivités territoriales et conduit

à d'importants changements de pratiques : recyclage des tontes, taille douce des arbres et arbustes, limitation drastique des produits phytosanitaires, expérimentation de prairies fleuries, utilisation de plantes vivaces plus robustes.

Un métier choisi et aimé qui s'est renouvelé. La mise en œuvre des agendas 21 au sein des collectivités a renforcé le rôle des services espaces verts et de leurs agents, reconnus comme acteurs du développement durable de la collectivité, engagés notamment au service de la biodiversité, participant aux inventaires et au développement des trames vertes à la suite du Grenelle de l'environnement.

Des rapports différents avec les habitants. Les jardiniers deviennent ambassadeurs du message de développement durable et de la nature en ville. Ils doivent expliquer l'évolution des modes de gestion. Ils peuvent aussi devenir médiateurs de la nature et formateurs des habitants dans le cadre de projets de quartier avec les habitants ou de création de jardins participatifs.

> Des pistes d'action et recommandations

1. Approfondir la culture de la sécurité

- Arrêter l'usage des produits phytosanitaires en faveur de la santé des jardiniers et des usagers.
- Diffuser prioritairement les politiques de prévention et de sécurité dans les petites collectivités. Plus de 90 % des communes ont moins de 5 000 habitants. Les agents y sont nécessairement polyvalents.
- Intégrer la dimension sécurité dès la conception des aménagements. Comme cela se fait déjà dans le secteur du bâtiment avec le dossier ultérieur d'utilisation, les aménagements d'espaces verts doivent être conçus pour limiter les risques de ceux qui les entretiennent.
- Disposer d'une norme de mesure sur le matériel (bruit, vibrations...). Les informations fournies par les fabricants ne sont pas harmonisées et ne permettent pas aux acheteurs publics de bien choisir.
- Laisser le choix des équipements de protection individuelle aux agents pour qu'ils soient bien adaptés et que les agents se les approprient.
- Disposer d'un DU informatique dynamique, facilement accessible par tous.
- Mutualiser la documentation éparse dans un centre ressources collaboratif.

2. Diminuer la pénibilité de certaines tâches

- Mécaniser les tâches autant que possible pour éviter le port de charges.
- Mieux sélectionner le matériel en intégrant des critères sanitaires, dans la mesure du possible remplacer les machines à moteur thermique par des machines électrique plus légères, moins bruyantes et polluantes.

3. Agir dans la gestion des ressources humaines

- Pratiquer la gestion prévisionnelle des effectifs pour orienter les seniors vers des tâches moins pénibles.
- Mieux former les agents à la prévention des TMS.
- Former les chefs d'équipe, managers de proximité, à la gestion des risques psycho-sociaux.
- Assurer les reclassements des agents dans le service.
- Recruter des médecins du travail, car aujourd'hui trop de postes sont vacants.

Methodologie

L'étude s'appuie sur 54 entretiens avec les agents territoriaux et leurs responsables d'un échantillon de collectivités territoriales représentatif de la diversité territoriale. Ils ont été complétés par des entretiens avec des personnes ressources : formateurs, experts, responsables associatifs, professionnels de santé publique...



Commandez le rapport complet,

par email à : ost@mnt.fr

Retrouvez les différents cahiers de l'Observatoire Social Territorial sur le site :

www.mnt.fr/agir/observatoire-social-territorial

La MNT n'est pas une mutuelle comme une autre. Créée et administrée par des territoriaux, c'est la mutuelle n°1 de la Fonction publique territoriale en santé et en prévoyance (1,1 million de personnes protégées). Elle accompagne aussi 16 000 collectivités locales pour améliorer la protection sociale et la santé au travail de leurs agents.

L'Observatoire Social Territorial

La MNT a créé fin 2009 l'Observatoire Social Territorial pour étudier l'environnement social des agents territoriaux au sens large, valoriser leur épanouissement dans leur milieu professionnel et proposer des pistes d'actions managériales aux décideurs. Avec les études de l'Observatoire Social Territorial, la MNT, expert de la protection sociale territoriale, entend animer la réflexion des acteurs institutionnels territoriaux sur les sujets sanitaires et sociaux.

Cahiers déjà parus :
L'intercommunalité vécue par ceux qui y travaillent.
Cahier n°1. Territorial Sondages pour la MNT en partenariat avec l'ADGCF, l'ADCF et l'AATF - Décembre 2010.

Les précarités dans la Fonction publique territoriale : quelles réponses managériales ?
Cahier n°2. Élèves-administrateurs de l'INET, promotion Robert Schuman, pour la MNT en partenariat avec le CNFPT-INET et l'AATF - Juin 2011.

Les risques sanitaires des métiers de la petite enfance : les auxiliaires de puériculture, un groupe professionnel sous pression.
Cahier n°3. Axe Image pour la MNT - Octobre 2011.

2^e baromètre de la protection sociale.
Enjeux mutuels n°5. MNT/IFOP - Novembre 2011.

Dans la peau des agents territoriaux.
Cahier n°4. P. Guibert, J. Grolleau et A. Mergier pour la MNT en partenariat avec l'AATF et le CNFPT-INET - Janvier 2012.

Gérer et anticiper les fins de carrière. Les seniors dans la Fonction publique territoriale.
Cahier n°5. Élèves-administrateurs de l'INET, promotion Salvador Allende, pour la MNT en partenariat avec le CNFPT-INET et l'AATF - Juin 2012.

